

COMMUNE DE JENLAIN
République française, Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

COMPTE RENDU

Séance ordinaire du 17 janvier 2021, convocation en date du 11 mars.

Nombre de membres : 15. En exercice ayant pris part à la délibération : 15

Absence de Mme Gillard qui a donné pouvoir à M. Portier

L'an deux mille vingt le mercredi 17 mars à 19 heures30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Jenlain sous la présidence de monsieur Johan Dremaux, Maire du village.

La séance s'est déroulée selon un protocole sanitaire strict, exceptionnellement à la salle des fêtes pour le respect de la distanciation.

Etaient présents : MM. et MMES DREMAUX, LIENARD, PORTIER, LEGRAND, HENNIAUX, BULTOT, SZABLA, DERCHEZ, HOUZIAUX, GRAVEZ, TERPORTEER, JURAIN, LANGLET, MENDOLA.

Secrétaire de séance : Mme Henniaux

Avant le début de la séance, une minute de silence a été observée en mémoire de Monsieur Daniel Montaye, ancien conseiller municipal.

Ordre du jour :

1 Dossier ADVB salle des fêtes

Monsieur le maire demande l'autorisation de déposer un dossier ADVB concernant la rénovation de la salle des fêtes auprès du département (aides départementales villages et bourgs).

Vote : 15 pour

2 Révision du règlement intérieur à la demande de la sous-préfecture;

Article 29 -Bulletin d'information générale-

M. le Maire demande l'ajout suivant :

« L'espace réservé à l'opposition sera de 20% de l'espace total consacré aux informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal. »

Vote : 15 pour

3 Renouvellement de la convention cadre/service ADS (à la demande de la CCPM)

Le maire reste compétent pour la délivrance des autorisations d'urbanisme ; la CCPM assure l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Vote : 14 pour et une abstention

4 Vente d'un terrain communal au lieu-dit « Le faubourg »

Après étude de 4 propositions de promoteurs, le conseil demande à Monsieur le Maire une nouvelle rencontre avec chaque responsable pour une renégociation à la hausse.

Il sera demandé au constructeur choisi de prévoir des constructions non gênantes pour les deux maisons adjacentes ; cette clause sera spécifiée sur l'acte notarié

5 Nouvel espace communal. Une commission d'élus rencontre l'ADUS (association développement urbanisme Sambre Avesnois) le vendredi 19 mars pour un service de conseils techniques.

La priorité sera donnée au bâtiment situé le long de la rue nationale qui présentera les meilleurs critères de faisabilité pour l'accessibilité PMR.

Ce nouveau lieu pourrait être dédié à un ou des services rendus au public.

6 Marché du terroir .M. le Maire demande à son conseil l'autorisation d'ouvrir un marché du Terroir au nouvel espace communal le 2^o vendredi de chaque mois. Première date le 9 avril (si les conditions sanitaires le permettent.)

Vote : 15 pour

-Le conseil municipal se prononce sur la création d'une « redevance » pour les exposants de l'Association des artisans et producteurs du Pays de l'Avesnois pour compenser les frais (compteur forain, électricité, eau, accueil...) 5 euros jusque 5 mètres, 10 au-delà. / 40 ou 80 à l'année.

Gratuité lors de la journée inaugurale.

Une convention sera signée par les exposants.

Vote : 15 pour

7 Bons de naissance. Le Conseil propose l'attribution d'un bon à chaque naissance en 2021 d'un montant de 30 euros (au lieu de 15 versés antérieurement). Ces bons seront distribués lors d'une manifestation organisée par la commune.

Vote : 15 pour

8 Contrat d'apprentissage. M. le Maire demande l'autorisation de signer un contrat d'apprentissage de deux ans pour brevet professionnel en aménagement paysager pour une personne en situation de handicap. Prise en charge par l'Etat 80 %. Aide au tutorat. Aide à l'embauche possible d'une personne en situation de handicap. Formation prise en charge totalement.

-- à charge pour la commune : 90 euros par mois ou rien s'il y a une aide à l'embauche.

La personne a déjà effectué un stage au service de la commune et a donné entière satisfaction.

Vote : 15 pour

9 Règlement du cimetière. Il est proposé d'ajouter à ce règlement une clause concernant l'habillage en marbre des caves-urnes (cavurnes) installées à la demande de la mairie. Elles devront être habillées de marbre. Les dimensions sont codifiées et le conseil se prononce pour une absence de stèles dans cette partie de l'espace cinéraire. Le choix de la couleur du marbre est libre et la pose d'un petit pupitre est autorisée.

Vote : 15 pour

10 Modification appellation comptable Après la rencontre de M. Cousin, conseiller aux décideurs locaux, il est proposé de modifier la Régie 30 et de lui donner l'appellation « Produits divers » ; la régie 32 « Fêtes et cérémonies »

Il est proposé un avenant pour intégrer les recettes du marché du terroir à la régie 32.

Vote : 15 pour

Questions Diverses

1 Création d'une commission « élections » en prévision des élections Régionales et Départementales (les 13 et 20 juin).

Sont volontaires : M. Szabla, M. Derchez, Mme Henniaux, M. Portier, M. Lienard, Mme Legrand.

2 Feux comportementaux. M. le Maire lit le courrier de Madame la députée qui stipule que le législateur réexamine favorablement les demandes des élus locaux soucieux de voir évoluer la loi sur les feux comportementaux.

Point sur les travaux par M. Portier. Branchements et signalisations au sol prévus fin avril.

3 Opération « Jenlain propre » du 20 mars. Quelques précisions pour l'organisation et le respect des règles sanitaires. Cet événement aura lieu si les conditions sanitaires le permettent.

4 Information DECI : « Défense Extérieure Contre l'Incendie » La cotisation syndicale payée au SIDEN SIAN sera, comme dans la plupart des communes, fiscalisée sur les taxes foncières bâties et non bâties (5815 euros sur l'année ; ce qui représente une augmentation très minime par foyer fiscal)

5 Information concernant les contrats : Renégociation générale à la baisse ou suppression.

Renégociation des garanties à la baisse pour l'A.P.C. (absence de personnel) moins 20 000 euros

Suppression de l'adhésion SPA (1150 euros)

Suppression de l'adhésion facultative « Santé au travail pour les employés non titulaires » 1300 euros.

La municipalité s'engage à couvrir les frais concernant toutes les visites du personnel dans le cadre de la médecine du travail.

6 Création d'une commission concernant les problèmes de sécurité dans le village (stationnement, zone bleue, participation citoyenne ...)

Sont volontaires : M. Szabla, M. Derchez, M. Lienard, M. Portier, Mme Legrand, Mme Henniaux.

7 Eglise. M. le Maire propose de repeindre la porte de ce bâtiment . La somme sera prévue au budget.

8 Projet « Cabane à livres ». Monsieur Lienard présente le projet culturel qui consiste à mettre gracieusement des livres à disposition pour prêts ou échanges dans un petit espace fermé (une « cabane »). La commune soutiendra l'association ACSEJ qui profitera du financement CCPM pour le dispositif « projet citoyen participatif».

Pour réduire le coût de l'installation, il est prévu d'équiper et d'agrémenter une armoire faisant partie de l'inventaire. L'emplacement prévu pour la pose serait l'abri bus sous la mairie.

Fin de séance à 23 h

Johan Dremaux, Maire de Jenlain

